

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs**

**Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le 12 novembre 2018 à 20 h à l'hôtel de ville situé au 773, chemin Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.**

**Sont présents : messieurs Sylvain Harvey, Normand Lamarche, Serge Grégoire et Jean Sébastien Vaillancourt, conseillers, ainsi que mesdames Luce Lépine et Catherine Hamé-Mulcair, conseillères, formant quorum sous la présidence de madame Monique Monette Laroche, mairesse.**

**Est également présent monsieur Jean-François René, directeur général.**

**À 20 h, la mairesse déclare la séance ouverte.**

***Nota bene* : Madame Catherine Hamé-Mulcair quitte la séance à 20 h 41**

**No 6524-11-18**  
Adoption de  
l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que proposé.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Mot de la mairesse et des conseillers
3. Questions écrites d'intérêt public
4. Adoption du procès-verbal du 9 octobre 2018

**5. Finances, Administration et Greffe**

- 5.1.1 Comptes payés et à payer
- 5.1.2 Dépôt des états comparatifs et états financiers
- 5.2 Autorisation de dépenses
- 5.3 Maire suppléant
- 5.4 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil
- 5.5 Octroi d'un mandat à la firme Amyot Gélinas - Analyse des revenus et activités et formation
- 5.6 Mandat au directeur général – Négociation pour l'acquisition du lot 1 922 183 situé sur le chemin des Capelans
- 5.7 Autorisation de signature – Contrats entre Héritage Plein Air du Nord et la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs
- 5.8 Modification à la Politique relative aux conditions générales de travail des employés de niveau cadre

## **6. Travaux publics**

- 6.1 Avis de motion - Règlement numéro 459-2018 décrétant l'entretien hivernal d'une partie du chemin privé des Bambous ouvert au public
- 6.2 Dépôt du projet de règlement numéro 459-2018 décrétant l'entretien hivernal d'une partie du chemin privé des Bambous ouvert au public
- 6.3 Municipalisation du chemin des Rossignols
- 6.4 Municipalisation de la dernière partie du chemin Paquin – Lots numéros 2 873 552, 2 872 387 et 2 872 385
- 6.5 Autorisation de signature – Acte de servitude en faveur de Hydro Québec et Bell sur des parties des lots 5 096 653 et 5 096 654, chemin des Rossignols

## **7. Loisirs, Culture et Vie communautaire**

- 7.1 Octroi de contrat – Fourniture et installation de structures de jeux pour la clientèle 0-5 ans au Parc Henri-Piette
- 7.2 Augmentation du taux horaire d'une employée à la bibliothèque municipale
- 7.3 Mandat aux professeurs – Programmation Hiver 2018-2019

## **8. Urbanisme**

- 8.1 Demande de dérogation mineure – Entrée charretière sur le chemin Sainte-Anne-des-Lacs, intersection Route 117
- 8.2 Demande de dérogation mineure – Frontage du lot 2 864 300
- 8.3 Avis de motion - Règlement numéro 1004-04-2018-1 remplaçant le règlement 1004-04-2018 et portant sur les certificats d'autorisation pour les usages supplémentaires aux usages résidentiels et sur les conditions d'émission des permis de piscine
- 8.4 Achat du lot numéro 6 280 752
- 8.5 Achat du lot numéro 5 345 427 situé sur le chemin des Merises
- 8.6 Reconnaissance de la servitude réciproque d'usage numéro 1631

## **9. Sécurité publique et Incendie**

- 9.1 Demande d'aide financière – Sécurité civile – Volet 1
- 9.2 Renouvellement de la Politique de gestion des ressources humaines des pompiers

**10. Environnement**

- 10.1 Nominations au sein du Comité consultatif en Environnement
- 10.2 Autorisation - Demande de subvention auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire – Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source

- 11. Varia
- 12. Correspondance
- 13. Période de questions
- 14. Levée de la séance

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mot de la  
maire  
et des conseillers

La mairesse et les conseillers font rapport verbal aux citoyens relativement aux différents dossiers d'actualité.

Questions  
écrites d'intérêt  
public

Aucune.

**No 6525-11-18**  
Adoption du  
procès-verbal  
du 9 octobre  
2018

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'approuver le procès-verbal du 9 octobre 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 6526-11-18**  
Comptes payés  
et à payer

Madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère, ne participe pas aux délibérations sur cette question compte tenu qu'elle est directement concernée par cette dernière et s'abstient de voter. En effet, une facture concerne le conjoint de madame Hamé-Mulcair.

Entreprise : Awaken Solutions inc.  
Facture no : 0000728  
Montant : 748,49 \$

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter la liste des comptes payés au 31 octobre 2018 pour un montant de 447 910,62 \$ - chèques numéros 16011-16017, 16093-16225 et 16227-16276.

D'accepter la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2018 au montant de 172 346,43 \$ - chèques numéros 16287-16366.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Dépôt des états comparatifs et états financiers

Les états comparatifs et états financiers au 31 octobre 2018 sont déposés au Conseil.

**No 6527-11-18**  
Autorisation de dépenses

Attendu que certaines factures totalisent des sommes excédant 2 500 \$ chacune.

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les dépenses suivantes :

Marcel Baril Limitée	19 239,60 \$
Marcel Baril Limitée	5 923,80 \$
Constructions Anor (1992) inc.	12 622,25 \$
Les Excavations G. Paquin inc.	2 608,75 \$
Les Excavations G. Paquin inc.	2 716,91 \$
Les Excavations G. Paquin inc.	9 313,48 \$
Excavation Gilles et Mathieu inc.	5 484,52 \$
Groupe BJG Arpenteurs géomètres	3 425,00 \$
Lafarge	2 786,54 \$
Les Plantations Létourneau	5 765,00 \$
Compass Minerals	3 976,70 \$
Compass Minerals	7 936,91 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 6528-11-18**  
Maire  
suppléant

Il est proposé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère, appuyée par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

Que monsieur Normand Lamarche, conseiller, agisse comme maire suppléant pour la période de novembre 2018 à octobre 2019 inclusivement.

Que madame Luce Lépine, conseillère, agisse comme substitut à monsieur Normand Lamarche.

Que le maire suppléant soit autorisé à signer tous les chèques et tous autres documents financiers au Centre financier aux entreprises de la Caisse Desjardins de Saint-Jérôme, deux signatures étant requises.

En cas d'absence ou d'incapacité d'agir de madame la mairesse Monique Monette Laroche, le maire suppléant est autorisé à la remplacer pour la signature des chèques.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Dépôt de  
déclarations  
des intérêts  
pécuniaires des  
membres du  
Conseil

Les déclarations des intérêts pécuniaires de mesdames Monique Monette Laroche et Luce Lépine et de messieurs Serge Grégoire et Normand Lamarche sont déposées au Conseil.

**No 6529-11-18**  
Octroi d'un  
mandat à la firme  
comptable Amyot  
Gélinas – Analyse  
des revenus et  
activités et  
formation

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un mandat à la firme comptable Amyot Gélinas pour l'analyse des revenus et activités de la Municipalité, la personnalisation du guide de taxation et la formation au personnel, au coût de 3 000 \$ taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 6530-11-18**  
Mandat au directeur  
général – Négociation  
pour l'acquisition  
du lot 1 922 183  
situé sur le chemin  
des Capelans

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité :

De mandater le directeur général afin de négocier, pour et au nom de la Municipalité, l'acquisition du terrain portant le numéro de lot 1 922 183, situé sur le chemin des Capelans.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 6531-11-18**  
Autorisation de  
signature – Contrats  
entre Héritage Plein  
Air du Nord et la  
Municipalité de  
Sainte-Anne-  
des-Lacs

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, les trois (3) contrats d'entente entre l'organisme Héritage Plein Air du Nord et la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, relativement aux autorisations de passage.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 6532-11-18**  
Modification à la  
Politique de la  
Municipalité de  
Sainte-Anne-  
des-Lacs relative  
aux conditions  
générales de travail  
des employés de  
niveau cadre

Attendu que le 1<sup>er</sup> janvier 2019 le régime de retraite des employés syndiqués (personne salariée) sera bonifié de 6 % à 6,5 %;

Attendu que la convention collective prévoit que la contribution de l'employeur sera de six virgule cinq pour cent (6,5 %) et celle de la personne salariée sera de six virgule cinq pour cent (6,5 %) pour 2019 et les années subséquentes;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

De modifier l'article 8 de la Politique de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs relative aux conditions générales de travail des employés de niveau cadre en y ajoutant le texte suivant :

« À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la contribution de la Municipalité au régime de retraite sera de six virgule cinq pour cent (6,5 %) du salaire régulier, l'employé cadre devant aussi contribuer six virgule cinq pour cent (6,5 %). »

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Avis de motion –  
Règlement  
numéro 459-2018  
décrétant  
l'entretien hivernal  
d'une partie du  
chemin privé des  
Bambous ouvert  
au public

Avis de motion est donné par monsieur Normand Lamarche, conseiller, de la présentation lors d'une prochaine séance, du règlement numéro 459-2018 décrétant l'entretien hivernal d'une partie du chemin privé des Bambous ouvert au public.

Dépôt du projet de  
règlement numéro  
459-2018 décrétant  
l'entretien hivernal  
d'une partie du  
chemin privé des  
Bambous ouvert au  
public

Le projet de règlement numéro 459-2018 décrétant l'entretien hivernal d'une partie du chemin privé des Bambous ouvert au public est déposé au Conseil par monsieur Normand Lamarche, conseiller.

**No 6533-11-18**  
Municipalisation  
du chemin des  
Rossignols

Attendu que le propriétaire du chemin des Rossignols a déposé une demande pour la municipalisation dudit chemin connu comme étant le lot numéro 5 096 660;

Attendu l'attestation de conformité émise par monsieur Régis Doré, ingénieur à la firme Équipe Laurence inc., relativement aux ouvrages d'infrastructure de chemin;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité :

De municipaliser le chemin des Rossignols portant le numéro de lot 5 096 660 du cadastre officiel du Québec.

De mandater M<sup>e</sup> Carole Forget, notaire, pour la préparation du contrat d'achat dudit chemin.

D'autoriser la mairesse ainsi que le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité ledit contrat, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 6534-11-18**  
Municipalisation  
de la dernière  
partie du  
chemin Paquin –  
Lots numéros  
2 873 552,  
2 872 387 et  
2 872 385

Attendu que le propriétaire du chemin Paquin a déposé une demande pour la municipalisation de la dernière partie de son chemin, connue sous les lots numéros 2 873 552, 2 872 387 et 2 872 385 du cadastre officiel du Québec;

Attendu que le directeur du Service des Travaux publics a procédé à l'inspection de ladite partie du chemin et que suite à son rapport, elle répond aux normes de prise en charge des chemins privés (à l'exception d'un manque de 223,54 t. m. de pierre concassée);

Attendu que le propriétaire du chemin Paquin s'engage à ajouter les 223,54 t. m. de pierre concassée au printemps 2019;

Attendu que les autres exigences du règlement numéro 153-05 portant sur les normes de construction et de prise en charge des chemins privés sont respectées;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

De municipaliser la dernière partie du chemin Paquin, connue sous les lots numéros 2 873 552, 2 872 387 et 2 872 385 du cadastre officiel du Québec

De mandater Me Carole Forget, notaire, pour la préparation du contrat d'achat dudit chemin.

D'autoriser la mairesse ainsi que le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité ledit contrat, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 6535-11-18**  
Autorisation  
de signature –  
Acte de servitude en  
faveur de Hydro  
Québec et Bell sur  
des parties des lots  
5 096 653 et

Il est proposé par monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer un acte de servitude en faveur de Hydro Québec et Bell sur des parties des lots 5 096 653 et 5 096 654 du cadastre du Québec, situés sur le chemin des Rossignols, tel que montré au plan préparé par Guillaume Paquette,

5 096 654, situés sur le chemin des Rossignols

arpenteur-géomètre, le 18 septembre 2018, sous le numéro 3443 de ses minutes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 6536-11-18**  
Octroi de contrat –  
Fourniture et  
installation de  
structures de jeux  
pour la clientèle 0-5  
ans au Parc Henri-  
Piette

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a lancé un appel d'offres sur invitation à trois entreprises pour la fourniture et l'installation de structures de jeux pour la clientèle 0-5 ans au Parc Henri-Piette;

Attendu que seule la soumission suivante a été reçue;

Techsport inc.	59 747,04 \$ (taxes en sus)
----------------	-----------------------------

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère, appuyée par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

De retenir les services de l'entreprise Techsport inc. pour la fourniture et l'installation de structures de jeux pour la clientèle 0-5 ans au Parc Henri-Piette au coût de 59 747,04 \$ taxes en sus, le tout conformément à sa soumission du 10 octobre 2018.

Les sommes proviendront du fonds de parcs et terrains de jeux.

Les travaux qui seront effectués en régie interne conformément à l'appel d'offres seront au montant de 5 500 \$ taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 6537-11-18**  
Augmentation du  
taux horaire  
d'une employée  
à la bibliothèque  
municipale

Attendu l'augmentation du taux horaire des employés étudiants à la bibliothèque municipale en 2018;

Attendu que le taux horaire de madame Élisabeth Bigras est demeuré inchangé en 2018 dû à une omission;

Attendu qu'il y a lieu d'augmenter également le taux horaire de madame Bigras;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'augmenter le taux horaire de madame Élisabeth Bigras, employée à la bibliothèque municipale, à 12,62 \$ l'heure, et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**No 6538-11-18**  
Mandat aux  
professeurs –  
Programmation  
Hiver 2018-2019

Attendu que des cours de nature culturelle et sportive sont offerts à la population dans le cadre de la programmation des loisirs;

En conséquence de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution;

Il est proposé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère, appuyée par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

De mandater les personnes et écoles suivantes afin d'offrir des cours à la population :

<b>COURS</b>	<b>PROFESSEUR / ÉCOLE</b>
Aquarelle débutant	Renée Dion
Aquarelle intermédiaire 1	Renée Dion
Aquarelle intermédiaire 2	Renée Dion
Aquarelle avancé	Renée Dion
Chorale de Sainte-Anne-des-Lacs	Johanne Ross
Chorale des Jeunes	Thérèse Simard
Comment utiliser son Ipad	Jean-Pascal Lion
Conversation anglaise	Meredith Marshall
Danse en ligne débutant 1	Monique Desparois
Danse en ligne débutant 2	Monique Desparois
Détente et méditation	Camille Proulx
Karaté familial	Lorenzo D'Anna
ZUMBA	Meredith Marshall

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 6539-11-18**  
Demande de  
dérogation  
mineure – Entrée  
charretière  
sur le chemin  
Sainte-Anne-  
des-Lacs,  
intersection  
Route 117

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a reçu une demande de dérogation mineure concernant le lot 6 259 583.

Attendu que la dérogation mineure consiste à autoriser l'aménagement d'un accès sur le chemin Sainte-Anne-des-Lacs via une entrée charretière, comportant deux éléments qui contreviennent à la réglementation applicable :

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 15 octobre 2018, a recommandé au Conseil l'acceptation de la demande de dérogation mineure visant à autoriser la construction d'une entrée charretière d'une largeur de 11 mètres et située à 46 mètres du prolongement du point d'intersection de la Route 117 et du chemin Sainte-Anne-des-Lacs alors que le règlement de zonage 1001 stipule que la largeur maximale est de 9 mètres et que la distance à respecter entre une entrée charretière et une intersection est de 50 mètres;

Les raisons invoquées pour appuyer cette recommandation sont :

- Le conseil municipal a déjà accepté que l'autre entrée charretière située sur ce même terrain ait une largeur de 11 mètres;
- La localisation à 46 mètres du point d'intersection des routes est nettement supérieure à la localisation actuelle de l'entrée charretière localisée sur le chemin Sainte-Anne-des-Lacs, laquelle

sera détruite suivant l'octroi de la présente demande de dérogation mineure, le cas échéant.

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Attendu que le Conseil n'a reçu aucune objection concernant cette demande;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre,

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2018-0485 visant à autoriser la construction d'une entrée charretière d'une largeur de 11 mètres et située à 46 mètres du prolongement du point d'intersection de la Route 117 et du chemin Sainte-Anne-des-Lacs alors que le règlement de zonage 1001 stipule que la largeur maximale est de 9 mètres et que la distance à respecter entre une entrée charretière et une intersection est de 50 mètres. Le tout se rapportant au lot numéro 6 259 583 et tel que démontré au plan d'implantation produit par Jutras Architecture le 28 août 2018.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 6540-11-17**  
Demande de dérogation mineure – Frontage du lot 2 864 300

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a reçu une demande de dérogation mineure concernant le lot 2 864 300 consistant à régulariser le frontage dudit lot;

Attendu que la dérogation mineure consiste à autoriser un frontage de 15,24 mètres alors que le règlement de lotissement 1002 exige un frontage minimal de 17,5 mètres pour les lots de formes irrégulières;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 15 octobre 2018, a recommandé au Conseil l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

Les raisons invoquées pour appuyer cette recommandation sont :

- La démonstration a été faite que cette option est sécuritaire;
- Cette option permet de conserver pour la construction, l'espace le plus propice à cette fin et de s'éloigner au maximum des éléments naturels.

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Attendu que le Conseil n'a reçu aucune objection concernant cette demande;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre,

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2018-0559 visant à autoriser un frontage de 15,24 mètres alors que le règlement de lotissement 1002 exige un frontage minimal de 17,5 mètres pour les lots de formes irrégulières. Le tout se rapportant au lot numéro 2 864 300.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Avis de motion –  
Règlement numéro  
1004-04-2018-1  
remplaçant le  
règlement 1004-04-  
2018 et portant  
sur les certificats  
d'autorisation pour  
les usages  
supplémentaires  
aux usages  
résidentiels et sur  
les conditions  
d'émission des  
permis de piscine

Avis de motion est donné par Jean Sébastien de la présentation lors d'une prochaine séance du règlement n° 1004-04-2018-1 remplaçant le règlement 1004-04-2018 et portant sur les certificats d'autorisation pour les usages supplémentaires aux usages résidentiels et sur les conditions d'émission des permis de piscine.

**No 6541-11-18**  
Achat du lot  
numéro 6 280 752

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'acheter de l'entreprise 9384-3712 Québec inc. pour la somme de 3 500 \$ le lot numéro 6 280 752 qui deviendra un chemin faisant le lien entre les chemins des Libellules et des Merises;

Les frais d'arpentage et de notaire sont aux frais des vendeurs.

D'autoriser la mairesse ainsi que le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité ledit contrat, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 6542-11-18**  
Achat du lot numéro  
5 345 427 situé sur  
le chemin des  
Merises

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'acheter pour la somme de 5 000 \$ le lot numéro 5 345 427 situé sur le chemin des Merises de madame Valérie Lépine et monsieur Luc Fournier. Cette bande de terrain sera regroupée avec le lot numéro 1 920 320.

De mandater M<sup>e</sup> Carole Forget, notaire, pour la préparation du contrat d'achat dudit chemin.

D'autoriser la mairesse ainsi que le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité ledit contrat, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 6543-11-18**  
Reconnaissance  
de la servitude  
réciproque d'usage  
numéro 1631

Attendu la construction, à une date inconnue, d'un terrain de tennis empiétant sur les propriétés connues et désignées par les adresses 68, chemin des Colibris, 72, chemin des Colibris et 18, chemin des Cigales;

Attendu l'enregistrement d'une servitude réciproque d'usage sur lesdites propriétés le 9 octobre 1991;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs reconnaisse l'existence de ladite servitude et s'engage par la présente à n'exiger d'aucun des propriétaires la démolition dudit terrain de tennis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Madame Catherine Hamé-Mulcair quitte la séance, il est 20 h 41.**

**No 6544-11-18**  
Demande d'aide  
financière –  
Sécurité civile –  
Volet 1

Attendu que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

Attendu que la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

Attendu que la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 16 590 \$, et confirme que la contribution de la Municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$.

Que la Municipalité autorise le directeur de la Sécurité publique et incendie à signer, pour et au nom de la Municipalité, le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 6545-11-18**  
Renouvellement  
de la Politique de  
gestion des  
ressources  
humaines des  
pompiers

Attendu que les annexes B-1 et B-2 font partie intégrante de la Politique de gestion des ressources humaines des pompiers;

Attendu qu'un ajustement rétroactif au 1<sup>er</sup> mai 2018 sera effectué pour les salaires des pompiers, et ce, selon l'annexe B-1 de ladite politique;

Attendu que ladite politique a été présentée aux pompiers lors d'une assemblée spéciale le 29 octobre 2018;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

De renouveler la Politique de gestion des ressources humaines des pompiers, version IV en date du 9 novembre 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 6546-11-18**  
Nominations au sein  
du Comité consultatif  
en environnement

Attendu qu'il y a un poste actuellement ouvert au sein du Comité consultatif en Environnement (CCE);

Attendu que deux postes seront disponibles à compter de janvier 2019, dont celui du président;

Attendu que le Comité consultatif en Environnement (CCE) peut être constitué de cinq à sept membres-citoyens;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

De nommer les personnes suivantes à titre de membres-citoyens au sein du CCE :

Madame Lyne Deschamps pour la période du 13 novembre 2018 au 31 décembre 2020.

Madame Valérie Rochon et monsieur Serge Pronovost pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 6547-11-18**  
Autorisation –  
Demande de  
subvention auprès  
du ministère des  
Affaires  
municipales et  
de l'Occupation  
du territoire –

Attendu que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) met à la disposition du milieu municipal le Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP);

Attendu que le principal objectif dudit programme est d'améliorer le drainage des eaux pluviales en milieu municipal par des pratiques de gestion durable;

Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source

Attendu qu'une gestion durable des eaux de pluie visant la réduction du volume, de la vitesse d'écoulement ou de la charge polluante des eaux de ruissellement passe par un inventaire des fossés et des infrastructures associées, et que des coûts sont associés à la réalisation de ces relevés;

Attendu qu'une résolution du conseil municipal est requise afin d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière confirmant l'engagement de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs à payer 50 % des coûts du projet et faisant mention des personnes autorisées à agir au nom de la Municipalité;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur du Service des Travaux publics et la directrice du Service de l'Environnement, en tant que signataires, à déposer une demande de subvention auprès du MAMOT dans le cadre du PGDEP.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Varia

Correspondance

La correspondance est déposée au Conseil.

Période de Questions

Le public pose ses questions au conseil municipal.

Début : 20 h 45

Fin : 21 h 20

**No 6548-11-18**  
Levée de la séance

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité de clore à 21 h 20 la présente séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Monique Monette Laroche  
Mairesse

---

Jean-François René  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

Je, Monique Monette Laroche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.